

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



47227

Distr.  
RESTREINTE

E/CN.14/ADB/16  
11 décembre 1962

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Comité des Neuf pour la création d'une  
banque africaine de développement

Troisième réunion

Casablanca, 7-24 janvier 1963

Point 3 à inscrire à l'ordre du jour provisoire

RAPPORTS SUR LES CONSULTATIONS TENUES HORS D'AFRIQUE  
AVEC DES GOUVERNEMENTS ET DES INSTITUTIONS  
CONCERNANT LA CREATION D'UNE BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

(Note du Secrétaire exécutif)

62-4146

GE.62-15577

RAPPORTS SUR LES CONSULTATIONS TENUES HORS D'AFRIQUE  
AVEC DES GOUVERNEMENTS ET DES INSTITUTIONS  
CONCERNANT LA CREATION D'UNE BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

1. Dans sa résolution 52 (IV) du 1er mars 1962, par laquelle elle a constitué le Comité des Neuf pour la création d'une banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique a chargé le dit Comité, notamment:

" a) de prendre tous les contacts nécessaires, gouvernementaux et autres, relatifs à la création de la banque".

2. En conformité de cette disposition, le Comité des Neuf a adopté à sa deuxième réunion des propositions concernant les consultations nécessaires avec les pays non africains<sup>1/</sup>. C'est ainsi que deux groupes de membres du Comité ont été constitués, le Président était d'office membre de l'un deux, et chargés de se rendre dans quatorze pays d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie. La composition de ces groupes, dénommés groupe B1 et groupe B2, ainsi que les pays dans lesquels ils sont rendus, suivant les décisions du Comité, sont indiqués dans les rapports ci-joints sur les consultations<sup>2/</sup>.

3. Les rapports des groupes comprennent chacun l'exposé des consultations qui ont eu lieu dans chaque pays et un rapport d'ensemble présentant la synthèse de toutes les consultations. Les rapports d'ensemble ne sont pas destinés à remplacer les rapports par pays: on s'est efforcé d'y mettre en évidence les éléments communs des vues exprimées par les gouvernements et, le cas échéant, on y a fait figurer les réserves appropriées.

4. Chaque groupe a adopté son rapport pour le présenter au Comité à sa troisième réunion.

<sup>1/</sup> Rapport du Comité des Neuf sur sa deuxième réunion (E/CN.14/ADB/10), par.11.

<sup>2/</sup> Ces rapports sont distribués sous les cotes E/CN.14/ADB/16/Add.1 et Add.2.